

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 MARS 2024

Présents : Mme Mairer AROSTEGUY (Présidente) - M. Emmanuel ALZURI - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Brice MORIN

Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Monsieur ALZURI présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 suite au passage de notre nomenclature comptable à la M57.

Le Règlement Budgétaire et Financier d'une collectivité a pour objet de formaliser et de préciser les règles budgétaires et financières qui encadrent sa gestion, en application des différentes dispositions législatives et réglementaires.

Ce document définit également un certain nombre de règles internes propres, dans le respect des textes en vigueur, afin de les préciser.

Adopté pour la mandature, ce document s'inscrit dans une démarche de qualité de gestion financière.

Il permettra de créer un référentiel commun pour les élus et une culture de gestion commune que les directions et les services de la collectivité peuvent s'approprier, quand bien même il ne constitue pas une guide des procédures qui pourront en découler. Il reste en effet de portée générale.

Adopté pour le Budget Principal et le Budget Annexe, ce règlement pourra faire l'objet d'adaptation par voie d'avenant adopté par le Conseil d'administration.

Le Règlement Budgétaire et Financier proposé comporte sept parties :

- .. les grands principes budgétaires et comptables ;
- .. le cycle budgétaire ;
- .. la gestion budgétaire pluriannuelle : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP) ;
- .. l'exécution budgétaire ;
- .. les opérations financières particulières et opérations de fin d'année ;
- .. la gestion de la dette et de la trésorerie ;
- .. l'information des élus.

Ainsi, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir approuver le Règlement Budgétaire et Financier, tel que présenté dans le document annexé.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 14 mars 2024
La Présidente

